

CGT FINANCES PUBLIQUES ALLIER

Déclaration liminaire commune des élus A, B et C aux CAP locales d'appel de notation du 9 juin 2011

Monsieur le président,

Nous sommes présents aujourd'hui pour défendre des collègues qui contestent soit leur note chiffrée, soit l'appréciation générale qui est portée sur leur manière de servir en 2010 ou ces 2 éléments.

Cet exercice, du fait de la réforme de la notation initiée avec le décret du 30 avril 2002, puis avec les modifications survenues en 2004 et en 2007, se fait dans un ressenti d'injustice et d'inégalité accentuée. Nous condamnons cette mécanique que nous analysons comme opposée à une juste appréciation du travail et des qualités mises en œuvre par les agents.

Ce système de notation-évaluation est une régression par rapport au système qui existait avant le décret de 2002. Pratiquement et mathématiquement, il limite les rythmes de prises d'échelon. Il impacte l'évolution de la rémunération et aussi le niveau de la retraite des agents. De ce point de vue, il diminue le pouvoir d'achat des agents déjà mis à mal par le recul constant depuis 20 ans de la valeur du point d'indice. Quand nos ministres invoquent le GVT pour faire croire à une évolution de notre pouvoir d'achat, alors que la valeur du point d'indice est bloqué depuis 2 ans, ils mentent.

Dans les faits, il aggrave l'arbitraire et les jugements, en contradiction totale avec la notion de service public. En individualisant à outrance les situations, il nie la dimension collective du travail fait. Il diminue le droit des agents à une défense digne de ce nom en rendant quasi-impossible un recours à une CAP Nationale pour les agents A, B et C.

Il introduit de plus une logique d'objectifs et de résultats qui est en opposition avec celle du service rendu au public. Cette notion relève de l'entreprise privée, elle est contraire à l'intérêt commun par définition. Nous avons déjà dénoncé cette incohérence pour les dangers qu'elle induit.

La réalité confirme malheureusement nos craintes et nos critiques. Aujourd'hui, l'administration veut supprimer la note chiffrée et mettre en place un entretien professionnel servant de base à l'attribution des réductions d'ancienneté qui seront attribuées dans la plus grande opacité, renforçant ainsi l'arbitraire.

Pire encore, les Ministres n'ont pas abandonné le principe d'intéressement aux résultats pour rendre plus basse et plus flexible encore la rémunération des agents.

Avec la Prime de Fonction et de Résultat (PFR) présentée comme un outil de simplification de la gestion des primes et indemnités, c'est en fait l'instauration de la rémunération au mérite en rupture totale avec le statut de 1946. Avec ce système, la rémunération globale d'un agent variera à la fois pour la partie fonctions et surtout pour la partie résultats. La prime d'intéressement et la partie «résultats» de la PFR auront tous 2 comme support l'entretien d'évaluation. La «variabilité» de la PFR qui doit intégrer la quasi-totalité des primes et indemnités est estimée entre 17 et 20% du

montant total de celles-ci. C'est une véritable insécurité de la rémunération qui va s'instaurer à compter de 2012 pour la totalité des fonctionnaires d'Etat.

Cette instabilité projetée n'est malheureusement pas la seule. Est toujours à l'ordre du jour la loi sur la mobilité qui institue le licenciement comme mode de gestion des restructurations.

Les agents exercent leurs fonctions dans un contexte rendu particulièrement difficile avec les suppressions d'emplois, les réformes internes ininterrompues, la mise en place de la DGFIP, élément intégral de la RGPP et de l'ensemble des réformes de la Fonction Publique.

Avec à nouveau plus de 30 000 suppressions d'emplois pour 2011 avec un taux prévu de non-remplacement des départs en retraite proche de 60% dans notre administration et de 100% dans notre département. Nos services sont pourtant déjà saturés de tâches avec de moins en moins d'agents disponibles.

De plus, cette orientation politique constitue une réponse aberrante à la crise économique. Si les caisses sont vides pour les salariés, les retraités et les ménages défavorisés, elles ne le sont pas pour les entreprises qui licencient, ni pour les ménages les plus fortunés favorisés à l'excès par une fiscalité de plus en plus injuste (réforme de l'ISF). Le gouvernement choisit de baisser les recettes, de creuser le déficit, d'augmenter la dette publique et le fait payer aux plus démunis en dégraissant la fonction publique, en privatisant les services publics et en diminuant les dépenses publiques.

C'est cette fiscalité, le cœur de notre travail, que les agents doivent appliquer. Vous avez de la chance que les collègues possèdent une conscience professionnelle de haut niveau et ont à cœur de produire, malgré tout, un travail de qualité.

C'est dans ce cadre que s'exerce la notation des agents à qui on demande toujours plus et sur qui s'exercent les pressions hiérarchiques les plus fortes.

Vous devez en tenir compte dans le traitement des appels de notation.